

**Délibération n°2018-02-08**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 7.4**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	18
Votants	91

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 mars 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla-Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras	<b>Robert Bredèche</b>	à	Philippe Roche
<b>Stéphane Brindel</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Daniel Caraminot</b>	à	Stéphanie Gautier
<b>Christine Da Fonseca</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Sandra Délibit</b>	à	Jean-Pierre Guitard
<b>Pierre Fournet</b>	à	Nelly Simandoux	<b>Dominique Guillaume</b>	à	Valérie Serrurier
<b>Michel Guitard</b>	à	Daniel Couderc	<b>Michel Lacrocq</b>	à	Gérard Rougier
<b>Jean-François Loge</b>	à	Danielle Coulaud	<b>Dominique Miermont</b>	à	Bernard Maupomé
<b>Laurence Monteil</b>	à	Marc Ranvier	<b>Christiane Monteil</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Martine Pannetier</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Martine Leclerc	<b>Eric Bossaert</b>	à	Jean Stöhr

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Didier Pénéloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen), Michel Saugeras (Lucette Breuil).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix, Marc Fournand, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin.

## Convention avec la région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et du règlement d'intervention des aides aux entreprises

La loi NOTRe a attribué à la Région la compétence quasi exclusive en matière de développement économique. Ainsi elle définit sur son territoire les régimes d'aides aux entreprises et décide de l'octroi de ces aides. La loi a entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer un schéma régional.

La région Nouvelle-Aquitaine, après une large concertation, a adopté son Schéma de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation en séance plénière du 19 décembre 2016. Le SRDEII est un document stratégique essentiel qui fixe les orientations de la Région en matière de développement économique pour les 10 ans à venir.

La Région propose un conventionnement aux collectivités souhaitant attribuer des aides. Ce conventionnement autorise les collectivités à attribuer des aides aux entreprises dans le cadre défini par le CGCT.

L'objectif de cette convention est de :

- mettre en œuvre sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté, le SRDEII adopté par la Région Nouvelle-Aquitaine
- engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la communauté de communes et la Région
- arrêter un dispositif d'aides aux entreprises mis en place par la communauté de communes
- garantir la complémentarité des interventions économiques de la communauté de communes avec celles de la Région

Haute-Corrèze Communauté a choisi de se positionner sur les orientations régionales suivantes :

### **Orientation régionale 1. Anticiper et accompagner les transitions numériques, écologiques et énergétiques et de mobilité**

- ☞ Développer une offre d'équipements et de réseaux pertinente et adaptée
  - **Axe HCC 1. Aides à la transformation numérique**

### **Orientation régionale 2. Poursuivre et renforcer la politique de filières**

- ☞ Affirmer et valoriser la vocation économique du territoire
  - **Axe HCC 2. Faciliter l'installation des entreprises**
- ☞ L'agriculture, un moyen de préserver l'identité rurale, mais d'abord une économie

- **Axe HCC 3. Soutien aux agriculteurs et aux circuits courts**
- ☞ Préserver la forêt en tant que signature identitaire et ressource productive
  - **Axe HCC 4. Accompagner la filière bois forêt**
- ☞ Mettre en réseau le système touristique
  - **Axe HCC 5. Accroître le potentiel touristique du territoire**

### **Orientation régionale 3. Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales**

- ☞ Encourager un secteur secondaire compétitif
  - **Axe HCC 6. Favoriser le soutien aux investissements immobiliers des entreprises et aux implantations d'activités économiques sur le territoire**
- ☞ Permettre le développement de toute activité en service
  - **Axe HCC 7. Accompagner les entreprises artisanales dans leur projet de développement**

### **Orientation régionale 5. Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire**

- ☞ Définir une stratégie commerciale
  - **Axe HCC 8. Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural**
- ☞ Réaffirmer le maillage territorial
  - **Axe HCC 9. Soutenir l'entrepreneuriat, la création et le développement d'activités sur le territoire**

### **Orientation régionale 6. Ancrer durablement les différentes formes de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire**

- ☞ Restaurer les équilibres et affirmer la structure du territoire
  - **Axe HCC 10. Encourager les nouveaux modèles économiques sur le territoire**

### **Orientation régionale 9. Développer l'écosystème de financement des entreprises**

- ☞ Réaffirmer le maillage territorial
  - **Axe HCC 11. Soutenir l'entrepreneuriat, la création et le développement d'activités sur le territoire**

### **Présentation du règlement d'intervention**

La stratégie a permis de définir un certains nombres de dispositifs d'aides directes aux entreprises listés dans le projet de règlement d'intervention. Ce dernier est joint en annexe à la présente note.

Axe	Dispositif	Budget prévisionnel 2018
Aide au Numérique	Action 1.1 Favoriser l'accès aux réseaux numériques pour tous	11 000
	Action 1.2 Favoriser l'équipement numérique des entreprises	
	Action 1.3 Accompagner les usages du numérique	
Faciliter l'installation	Action 2.1 Aide au fonctionnement des organismes d'animation	11 000
	Action 2.2 Soutien à la filière Silver Economie	
Soutien à l'agriculture	Action 3.1 Actions de communication dans le domaine du développement des circuits courts	60 000
	Action 3.2 Soutien aux investissements individuels sur les exploitations nécessités par le développement de la commercialisation et la promotion des produits en circuits courts et la vente directe	
	Action 3.3 Portage d'investissements immobiliers ciblés concourant à développer les filières	
	Action 3.4 Aide à l'équipement informatique des agriculteurs	
	Action 3.5 Aide à l'équipement innovant	
Filière bois forêt	Action 4.1 Développer la compétitivité des professionnels de la filière	3 500
	Action 4.2 Développer le niveau de formation	
	Action 4.3 Portage d'investissements immobiliers ciblés concourant au développement de la filière	
Aide au Tourisme	Action 5.1 Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : <u>Création et développement de l'offre de gîtes (meublés et gîtes d'étapes)</u>	81 400
	Action 5.2 Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : <u>Hébergements sociaux</u>	
	Action 5.3 Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : <u>Equipements touristiques structurants</u>	
	Action 5.4 Aide au classement des hébergements touristiques	
	Action 5.5 Aide à l'obtention d'un label	
Immobilier d'entreprise	Action 6.1 Soutien aux investissements immobiliers _ un secteur secondaire compétitif	200 000
	Action 7.1 Soutien à l'investissement des entreprises artisanales	

Aide au commerce	Action 8.1 Créa Commerce	158 000
	Action 8.2 Soutien à l'office de commerce et de l'artisanat intercommunal	
	Action 8.3 Maintien, modernisation et développement du commerce et des services	
	Action 8.4 Amélioration du linéaire commercial	
Soutien à l'entrepreneuriat	Action 9.1 Création de fonds spécifiques	36 500
	Action 9.2 Accueillir et accompagner les entreprises en hébergement temporaire (Evolution pépinière Milleco)	
	Action 9.3 Soutenir l'entrepreneuriat en qualifiant la reprise	
	Action 11.1 Soutien aux associations favorisant l'initiative entrepreneuriale	
ESS	Action 10.1 Soutien au développement de l'ESS	2 000
	Action 10.2 Définir les maisons de santé comme éléments incontournable de structuration du territoire	

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 2 abstentions et 89 voix pour, le conseil communautaire :

- **ADOpte** la stratégie de développement économique présentée ci-dessus ;
- **ADOpte** le règlement d'intervention des aides aux entreprises proposé ;
- **APPROUVE** les dispositions du conventionnement avec la région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

A la majorité	
Votants	91
Pour	89
Contre	0
Abstention	2

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 avril 2018

Le président,  
Pierre Chevalier

